

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 493 378**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 23226**

(54) Dispositif de fixation de planches sur une base.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 B 2/82, 5/60; F 16 B 5/12.

(22) Date de dépôt ..... 30 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 7-5-1982.

(71) Déposant : RAKENNEASENNUS E. STAHLBERG KY, société finlandaise, résidant en Finlande.

(72) Invention de : Erik Herman Stählberg.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Gérard Porte,  
4, rue de Léningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne un dispositif pour fixer des planches sur une base, par exemple un mur ou un plafond, ce dispositif comprenant des pièces de fixation en forme de U placées entre les bords des planches et en prise avec eux, ainsi que des bandes profilées en forme de T qui couvrent le joint entre les planches.

Les bandes profilées permettent de fournir une chape nette pour le joint. Des difficultés ont été rencontrées dans leur fixation pour assurer effectivement leur 10 maintien dans leur emplacement.

La présente invention a pour objet de fournir un nouveau type de dispositif par lequel la fixation des planches est rapidement réalisée et l'attache de la bande profilée assurée.

15 Le dispositif de l'invention est caractérisé en ce que les pièces de fixation en forme de U présentent des crampons dirigés obliquement vers la base et qui permettent de pousser sans effort la jambe centrale du T de la bande profilée dans le canal en U de la pièce de fixation 20 mais qui résistent à l'arrachement de la bande profilée. L'attache des planches est réalisée facilement grâce à l'invention et la bande profilée pressée dans le joint sera maintenue effectivement en place. Ainsi les joints de murs aussi bien que les joints de plafonds seront toujours 25 nets et attrayants.

Un mode de réalisation avantageux de l'invention est caractérisé en ce que les crampons consistent en saillies découpées à l'emporte-pièce dans les flancs de la pièce de fixation. Ainsi les pièces de fixation sont 30 faciles à fabriquer puisqu'avec leurs crampons elles consistent en pièces d'acier angulées.

Un autre mode de réalisation de l'invention est caractérisé en ce que la pièce de fixation est en acier élastique. Grâce à l'élasticité, les crampons mordent bien 35 dans la bande profilée qui, selon un mode de réalisation est en aluminium.

L'invention sera décrite ci-après au moyen d'un exemple avec référence aux dessins annexés dans lesquels :  
- La figure 1 représente le dispositif de fixation

des planches, toutes les parties étant séparées les unes des autres.

- La figure 2 montre une vue en coupe du dispositif de la figure 1 dont les parties ont été fixées les 5 unes autres autres.

Le dispositif est utilisé pour monter des planches 1,2 sur un mur ou un plafond. La base consiste dans ce cas en une solive en acier 3. Entre les bords des planches 1,2, on place une pièce de fixation 5 en forme de U qui 10 peut être attachée au moyen de vis 4 et qui s'engage sur les bords, et une bande profilée 6 en forme de T qui couvre le joint entre les planches 1,2. La pièce de fixation 5 porte des crampons 7 dirigés obliquement vers la solive 3 et qui permettent à la jambe centrale 8 du T de la bande profilée 6 d'être convenablement poussée dans le canal en U de la pièce de fixation 5 mais qui résistent à l'arrachement de la bande profilée 6 hors de son emplacement.

La pièce de fixation 5 est fixée à la solive en acier 3 en même temps que l'on pousse les planches 1,2 20 contre les branches en U de la pièce de fixation et on les serre au moyen de la vis 4. Les planches 1,2 sont encastrées entre la solive 3 et les oreilles 9 de la pièce de fixation 5. La jambe du milieu 8 du profilé 6 est ensuite poussée dans le canal en U de la pièce de fixation 25 5, ce qui permet de l'engager dans les crampons 7 de la pièce de fixation. La fixation des planches 1,2 est aisément réalisée et le joint est très attrayant.

Il est évident, pour un homme de métier, que les différents modes de réalisation de l'invention peuvent 30 varier sans sortir du cadre de celle-ci, par exemple la base de fixation n'est pas nécessairement une solive en acier 3 représentée dans l'exemple ; elle peut être au contraire toute autre base à laquelle la pièce de fixation peut être vissée rapidement.

REVENDICATIONS

- 1° - Dispositif pour attacher des planches 1,2 sur une base 3, par exemple un mur ou un plafond comprenant des pièces de fixation 5 en forme de U placées entre les bords des planches et en prise avec eux, ainsi que des bandes profilées 6 en forme de T qui couvrent les joints entre les planches, caractérisé en ce que les pièces de fixation 5 en forme de U portent des crampons 7 dirigés obliquement vers la base et qui permettent à la jambe du milieu 8 du T de la bande profilée d'être introduite sans effort dans le canal en U de la pièce de fixation, mais qui résistent à l'arrachement de la bande profilée.
- 15 2° - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les crampons 7 consistent en saillies découpées à l'emporte-pièce dans les flancs de la pièce de fixation.
- 20 3° - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la pièce de fixation 5 est en acier élastique.
- 4° - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bande profilée est en aluminium.

Pl. Unique

